


## Bureau syndical du 18 août 2016

### DELIBERATION N° 2016-08-061

#### Actualisation du programme de travaux sur quinze sites - modification de la demande de subvention

Nombre de membres 23			L'an deux mille seize, le dix-huit août, à dix heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie exceptionnellement à la salle de la communauté de communes Centre Corse situé citadelle à Corte sous la présidence de Monsieur Xavier POLI, Vice-Président. Monsieur GIANNI a été désigné secrétaire de séance. Cette réunion faisant suite à une première réunion du douze août deux mille seize pour laquelle le quorum n'était pas atteint, le bureau peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
22	6	6	
<b>Présents :</b> Madame : Marie Laurence SOTTY. Messieurs : Don Georges GIANNI, Guy ARMANET, Xavier POLI, Ange-Pierre VIVONI et Jean-Louis MASSIANI.			
<b>Absents représentés:</b>			
<b>Absents :</b> Mesdames : Serena BATTESTINI et Marie ZUCCARELLI.  Messieurs : François TATTI, Jean PAJANACCI, Pierre GUIDONI, Jean-Louis MILANI, Xavier LACOMBE, Jean-Pierre GIORDANI, Jean-Baptiste GIFFON, François FAGGIANELLI, Jean-Noël VALERY, François GIORGI, Paul LIONS, Jean ALFONSI, Yohann HABANI et François FILONI.			
Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le : 18/08/2016 et de la publication de l'acte le: 18/08/2016			
			 <p>Pour le Président, par déléga. Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI</p>

**Le Vice-Président expose:**

Par délibération n° 2015-10-58 en date du 29 octobre 2015, les membres du bureau ont autorisé le Président à solliciter des subventions pour le programme de travaux d'adaptation et de remise en état des sites du SYVADEC. Les travaux, aménagements et équipements déclinés sur chaque site visent à répondre au développement des filières de valorisation, améliorer, réguler et sécuriser les conditions d'accès aux usagers ainsi que la qualité du tri des déchets sur les déchetteries et optimiser les transports.

Il convient d'intégrer l'évolution des besoins sur les différents sites dans le cadre de l'exécution des travaux programmés portant le montant des travaux de 1 225 000 € HT à 1 533 000 € HT. Ce montant se décompose comme suit :

Site	Montant (€ HT)
Quai de transfert de Luri	280 000,00 €
Quai de transfert de Sainte Lucie de Porto Vecchio	35 000,00 €
Quai de transfert de Porto Vecchio	35 000,00 €
Quai de transfert de Corte	15 000,00 €
Quai de transfert de Teghime	209 000,00 €
Recyclerie d'Ersa	108 000,00 €
Recyclerie de Sisco	40 000,00 €
Recyclerie de Vico	180 000,00 €
Recyclerie de Moca Croce	60 000,00 €
Recyclerie de Ventiseri	60 000,00 €
Recyclerie de Sainte Lucie de Porto Vecchio	30 000,00 €
Recyclerie de Viggianello	70 000,00 €
Recyclerie de Piana	50 000,00 €
Recyclerie de Lama	241 000,00 €
Recyclerie de Saint Florent	120 000,00 €
Total	1 533 000,00

Le plan de financement envisagé sur cette opération comprend une part de subvention de 60 % soit 919 800 € et une part d'autofinancement de 40 % soit 613 200 € sur fonds propres du SYVADEC auxquels s'ajoute la TVA.

La part de subvention pourrait être portée à 70%, soit 1 073 100 € en financements ADEME et/ou OEC si leurs modalités de financement le permettent, la part d'autofinancement se réduisant alors à 30% soit 459 900 € auxquels s'ajoute la TVA.

Monsieur le Vice-Président demande aux membres du Bureau :

- D'acter la modification du montant prévisionnel des travaux tel que détaillé ci-dessus
- D'autoriser le Président à solliciter des subventions pour le programme de travaux d'adaptation et de remise en état des sites du SYVADEC, à hauteur de 60 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, soit un montant de 919 800 € HT. La part d'autofinancement sur fonds propres du SYVADEC sera de 613 200 € HT.

- D'autoriser le Président, à solliciter des financements à hauteur de 70 % soit 1 073 100 € auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement si les modalités de financement le permettent, la part d'autofinancement serait ramené à 30% soit 459 900 € auxquels s'ajoute la TVA.

Ces explications entendues, le Vice-Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:**

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération 2015-10-58 du 29 octobre 2015,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M Xavier POLI, Vice-Président,

**A l'unanimité:**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues
- Acte le montant prévisionnel des travaux porté à 1 533 000 € HT
- Autorise le Président à modifier la demande de subvention pour le programme de travaux d'adaptation et de remise en état des sites du SYVADEC, à hauteur de 60 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse soit un montant de 919 800 € HT, et une part d'autofinancement sur fonds propres du SYVADEC de 30 % soit 613 200 € HT auxquels s'ajoute la TVA.
- Autorise le Président, si les modalités le permettent, à modifier la demande de subvention pour le programme de travaux d'adaptation et de remise en état des sites du SYVADEC à hauteur de 70 % soit 1 073 100 € auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement et une part d'autofinancement sur fonds propres du Syvadec de 30% soit 459 900 € auxquels s'ajoute la TVA.
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,  
Extrait certifié conforme,



Le Vice-Président, Xavier POLI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication*